

# Référentiel de coûts d'unités d'œuvre RTC

Avril 2017

## Contexte, intérêt et objectifs de l'application

Le retraitement comptable (RTC) est un outil de comptabilité analytique renseigné annuellement par les établissements publics et privés à but non lucratif, financés à l'activité ou par dotation. Il couvre l'ensemble des soins hospitaliers : Médecine, chirurgie, obstétrique (MCO), soins de suite et de réadaptation (SSR), hospitalisation à domicile (HAD), psychiatrie (PSY).

La méthodologie de recueil est définie dans le cadre d'un groupe de travail composé de représentants des ARS, des établissements de santé et de la DGOS. Toutes les évolutions sont validées en comité technique et COFIL ENC-RTC.

A l'issue de la phase de recueil, les données validées par les ARS sont agrégées au niveau national pour construire un référentiel de coûts des unités d'œuvre (UO). Cette restitution de ScanSanté permet :

- de connaître le coût moyen d'une unité d'œuvre pour les établissements ayant certaines caractéristiques (catégorie, taille, type d'activité, équipements), sa décomposition par type de charges, le nombre d'unités d'œuvre produites par effectif temps plein rémunéré (ETPR),
- de positionner les coûts d'un établissement ou d'un panier d'établissements par rapport à un coût de référence et, en cas d'écart, d'expliquer quel poste de coût en est la cause. Cette possibilité n'est disponible qu'en mode connecté avec un compte Pasrel (Plage) <sup>1</sup>.

## Données mobilisées

Source des données : coûts issus des retraitements comptables (RTC) remontés et validés par les ARS.

Champ des données : établissements publics et privés à but non lucratif, financés à l'activité ou par dotation

Période couverte : de 2014 à la dernière année disponible (les données de coûts de l'année N sont disponibles en février N+2). Les résultats sont aussi accessibles sous format Excel à partir des données 2013 (lien dans le texte de l'application, avant le formulaire).

Mises à jour des données au cours du processus de collecte : Lors de l'intégration des données d'une nouvelle année dans l'application, la liste des établissements de référence est figée. En effet, les valeurs

---

<sup>1</sup> Les applications avec identifiant sont accessibles uniquement aux acteurs impliqués dans le processus de collecte des données de l'ATIH (établissements de santé, agences régionales de santé (ARS), structures publiques, fédérations hospitalières, sécurité sociale et mutuelles). La procédure pour obtenir un compte est la suivante :

- pour les établissements ou ARS, contacter l'administrateur PLAGE (ou ePMSI) de la structure.
- pour les organismes nationaux, un formulaire est disponible ici : <https://pasrel.atih.sante.fr/inscription/app>

aberrantes sont supprimées dans cette liste. Cependant, les données individuelles des établissements faisant l'objet d'une validation tardive sont intégrées lors de mises à jour ultérieures de l'application.

Qualité des données : depuis 2014, des travaux ont été menés pour améliorer la qualité des données recueillies. Les effets de ces améliorations s'observeront au fil des collectes. Les données 2014 sont donc encore à considérer comme fragiles.

## DONNÉES RESTITUÉES DANS LA VERSION EXCEL DU RÉFÉRENTIEL

Les données du référentiel sont agrégées au niveau national : les données agrégées selon une sélection d'établissements plus précise (selon la catégorie, la taille, le type d'activité et les équipements présents) sont consultables dans ScanSanté à l'adresse suivante : <http://www.scansante.fr/applications/cout-dunites-doeuvre>

Le référentiel restitue les coûts d'unité d'œuvre par section d'analyse. Le document est organisé comme suit :

- 2 onglets introductifs : informations méthodologiques; liste des établissements pris en compte
- 1 onglet de synthèse récapitulant les coûts calculés par section
- 3 onglets permettant de créer par section des fiches détaillées des coûts d'UO

Pour chaque fiche, le référentiel permet d'appréhender la valeur du coût moyen de l'UO mais aussi la distribution statistique des valeurs et l'écart type.

Ensuite, il décompose le coût par type de charges :

Titre 1 : Total Charges de personnel	Charges de Personnel Médical	Charges de Personnel Non Médical	Titre 2 : Charges à caractère médical	Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	Titre 4 : Charges d'amortis- sement, de provisions et dépré- ciations, financières et excep- tionnelles	Total charges (T1 + T2 + T3 + T4)	Produits de titre 3 : autres produits déductibles	Total charges nettes (T1 + T2 + T3 + T4 - PT3 )	Montant imputé au titre des charges des SA LM au prorata du T2	Montant imputé au titre des charges des SAMT	Montant imputé au titre des charges des SA LGG	Montant imputé au titre des charges des SA STR	Total des charges nettes majorées des SA auxiliaires
---	------------------------------------	---	--	---	--	--	---	---	--	--	---	---	---

Enfin, il restitue le coût moyen et le nombre d'UO par ETPR de la section d'analyse :

Coût moyen du Personnel Médical (hors internes et étudiants)	Nb d'UO / ETPR de Personnel Médical (hors internes et étudiants)	Nb d'UO / ETPR de Personnel Médical (y compris internes et étudiants)	Coût moyen du Personnel Non Médical (y compris contrats aidés et apprentis), en €	Nb d'UO / ETPR de Personnel Non Médical (y compris contrats aidés et apprentis)
--	--	---	--	--

## PRECISIONS SUR LES DONNÉES RESTITUÉES

### ○ Modalités de calcul des charges nettes majorées

Les charges brutes représentent l'ensemble des charges directes, sauf les charges non incorporables et les charges répertoriées dans le tableau de recollement pour les activités de soins.

Les charges nettes sont les charges brutes desquelles sont soustraites les recettes subsidiaires déductibles.

Les charges nettes majorées sont les charges nettes augmentées des charges indirectes (ventilation des charges nettes des sections des fonctions logistiques et médico-techniques).

○ **Avertissements méthodologiques**

Attention : Afin de supprimer les données risquant de "fausser" l'analyse, plusieurs étapes de nettoyage ont été appliquées sur les données de chaque SA : il s'agit de supprimer de la base de calcul les données incomplètes, erronées ou aberrantes.

Pour l'exercice 2013, la totalité de la production par section n'est pas recueillie dans les données du RTC, car seules des clés de répartition sont saisies dans l'outil. Par ailleurs, pour cette années seules certaines sections d'analyse auxiliaires sont suivies.

○ **Module de comparaison des données établissements avec les données nationales**

Afin de permettre à un établissement donné de comparer ses données avec les données nationales, l'établissement a la possibilité de renseigner les colonnes et lignes "Données à comparer" avec ses propres valeurs. Pour ce faire, il dispose de plusieurs options :

1. soit saisir les données directement dans les cellules
2. soit utiliser les liens externes pour qu'ils importent automatiquement les données du fichier RTC de l'établissement.